

Affaire suivie par : Christine PEPHILY/  
Thierry PEYRO-ROYO  
Tél : 04 67 61 68 56  
Mail : [christine.pephily@herault.gouv.fr](mailto:christine.pephily@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 23 janvier 2024

## Dépôt pétrolier GDH à Frontignan

### COMPTE RENDU Commission de suivi de site Réunion du vendredi 1er décembre 2023

La commission de suivi de site s'est réunie à la salle Voltaire à Frontignan, sous la présidence de M. Guillaume RAYMOND, secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Hérault.

#### Liste des présents :

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administration			
Préfecture de l'Hérault	Guillaume RAYMOND	Sous-préfet, secrétaire général adjoint	Présent
	Marie-Line FERRERES Yvane RENNELA Christine PEPHILY	Bureau de l'environnement	Présente Présente Présente
	Christophe GAY	Directeur des relations avec les collectivités locales	Présent
	DREAL/UD34	Marie-Hélène BOUISSAC Thierry PEYRO-ROYO	Cheffe de l'unité départementale de l'Hérault Inspecteur de l'environnement
ARS	Christine RICOUX		Excusée
SDIS	Lieutenant SILVESTRE		Présent
DREETS			
Collège collectivités			
Commune de Frontignan	Michel ARROUY Patricia MARTIN Olivier LAURENT	Maire Directrice de cabinet	Présent Présente Excusé
Conseil départemental	Sylvie PRADELLE		Présente
Conseil régional	Jean-Marc BIAU Cyrille TAIONI		Présent Présent
Collège riverains			

LEPAP Maurice Clavel	Farida CAMPAGNOL	Directrice	Présente
Association Les Mouettes	Suzanne ANGLADE		Présent
Association des riverains Quartier près Saint-Martin et du Canal du Rhône	Céline LAURENS Jean-Luc AVERSENG	Présidente	Présente Présent
Sète Agglopolie Méditerranée	Karim FATNASSI		Présent
Collège exploitant			
Société GDH	Thomas CHAMBAT Céline THORE	Directeur Responsable HSE	Présent Présente
Collège salarié			
Société GDH	Nicolas ROZAND		Présent
Autres			
Delta Experts	Émilie RISPE	Rédacteur de séance	Présente

## ORDRE DU JOUR :

1. **Adoption du compte rendu de la CSS du mercredi 11 mai 2022**
2. **Adoption du règlement intérieur**
3. **Bilan de l'activité de la société GDH pour 2022 – suivi des mesures mises en œuvre**
4. **Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)**
5. **Compte rendu des incidents et accidents**
6. **Présentation de l'action de l'inspection des installations classées de la DREAL en 2022**
7. **Questions diverses**

*Ouverture de la séance à 10h16 sous la présidence de monsieur Guillaume RAYMOND, sous-préfet de l'Hérault.*

Il réalise un tour de table et présente l'ordre du jour.

Monsieur le maire de Frontignan remercie l'ensemble des membres pour leur présence.

### **1. Adoption du compte rendu de la CSS du mercredi 11 mai 2022**

*Le compte rendu de la CSS du mercredi 11 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.*

### **2. Adoption du règlement intérieur**

Madame Péphily, adjointe au chef du bureau de l'environnement de la préfecture présente les modifications de la composition du bureau.

Collège administrations de l'État : Madame Marie-Hélène BOUISSAC – DREAL

Collège élus des collectivités : Monsieur Olivier LAURENT – Mairie de FRONTIGNAN

Collège exploitant : Monsieur Thomas CHAMBAT - GDH

Collège association de protection de l'environnement : Madame Céline LAURENS – Présidente de l'association des riverains du quartier Près Saint-Martin et du Canal du Rhône

Collège salariés : Monsieur Nicolas ROZAND – Délégué du personnel représentant les salariés GDH

*L'adoption du règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des votants.*

### **3. Bilan de l'activité de la société GDH pour 2022 – suivi des mesures mises en œuvre**

Le directeur de la société GDH présente le bilan de l'activité 2022. Le directeur précise que le montant des investissements pour la prévention des risques (réservoirs, tuyauteries, mesures de maîtrise des risques, cybersécurité, plans d'urgence, sûreté et sécurité des installations) s'élève à 15,51 millions d'euros.

### **4. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)**

Le directeur de la société GDH présente le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS). Depuis juillet 2022, un nouveau responsable maintenance, ainsi qu'un nouveau responsable exploitation sont arrivés sur site. Le directeur précise que 1 386 heures de formation ont été réalisées par le personnel GDH, dont 80% sont liés à la sécurité. Monsieur Chambat rappelle que les entreprises extérieures réalisent, également, des formations.

Le directeur présente les identifications et les évaluations des risques liés aux accidents majeurs.

Il présente les maîtrises des procédés et les maîtrises d'exploitation : fin de la mise à niveau des systèmes de sécurité au poste de chargement des camions citernes, plan d'inspection des tuyauteries, plan d'inspection des réservoirs et mise à niveau des installations électriques.

Conception et gestion des modifications :

- un dossier de porter à connaissance a été réalisé pour la construction d'un dôme sur le réservoir 123.
- le dossier de porter à connaissance pour l'extension du parking à l'entrée du site a été acté.

- la mise en place du suivi informatisé du processus de gestion des changements internes à l'établissement a été réalisée.

La responsable HSE de la société GDH présente les exercices POI :

- 22 juin 2023 : exercice aux pistes de chargement camion
- 27 octobre 2022 : exercice cadre POI
- 02 décembre 2022 : exercice POI annuel

Elle poursuit sur le bilan environnemental avec une production de 1 043 426 m<sup>3</sup>, dont 241 246 m<sup>3</sup> pour les essences. La quantité totale de déchets dangereux produite est de 1 510 tonnes, contre 15 tonnes pour les déchets non dangereux.

Elle présente les rejets de substances dans l'eau ainsi que les émissions de composés organiques volatils (COV).

Monsieur le directeur de la société GDH présente les audits et les revues de direction réalisés sur site.

## **5. Compte rendu des incidents et accidents**

5 accidents avec arrêt, 0 accident sans arrêt, 1 accident de trajet et 5 incidents ont été recensés sur site. La société est soucieuse de la sécurité des salariés et des services extérieurs.

Monsieur le sous-préfet souhaite connaître la prise en charge des personnes accidentées ainsi que les mesures correctives prises.

Monsieur le directeur de la société GDH signale qu'aucun appel n'a été effectué auprès du SDIS. Les personnes ont été amenées aux urgences ou secourues sur place par les sauveteurs secouristes formés. Il précise que chaque accident fait l'objet d'une investigation, afin d'en connaître les causes. Les actions correctives sont ensuite mises en œuvre. L'objectif est de ne pas avoir d'accident.

Monsieur le sous-préfet souhaite connaître le nombre d'accidents pour 2023.

Monsieur le directeur de la société GDH signale un accident sur un chantier extérieur et deux accidents mineurs sur site. En 2022, quatre inspections des installations classées ont été effectuées. Le programme de surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines se poursuit. Une étude technico-économique sur l'amélioration de la qualité des eaux rejetées est en cours.

Monsieur le sous-préfet demande s'il y a des questions.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite savoir si les risques tsunami et élévation de la mer en marée haute ont été pris en compte dans la mise à jour de l'étude de dangers.

Monsieur le directeur de la société GDH signale que le risque tsunami n'a pas été retenu, conformément à la réglementation. Néanmoins, la ville de Frontignan dispose d'un PPRI (plan de prévention des risques naturels d'inondation) aux risques inondation de ruissellement et d'immersion marine. Dans le cadre de l'élaboration du PPRI, une étude de vulnérabilité a été réalisée. Suite à ce diagnostic, le site GDH a réalisé des actions afin de s'assurer que les systèmes de sécurité restent opérationnels suite au risque inondation.

Monsieur le sous-préfet signale que la ville de Frontignan dispose de modélisations contre le risque tsunami.

Madame Martin Directrice de cabinet de la mairie de Frontignan signale qu'un dossier « tsunami ready », élaboré avec les universitaires, va être déposé. La commune reviendra vers les exploitants du site GDH, afin de savoir si le site doit être pris en compte.

Monsieur le directeur de la société GDH souhaite connaître les modélisations de la ville de Frontignan.

Madame Martin Directrice de cabinet de la mairie de Frontignan informe qu'une réunion va être réalisée, concernant le dossier « tsunami ready ».

Monsieur le sous-préfet signale que la ville de Frontignan a pris en compte le problème face au risque tsunami. Le travail est en cours. Il ajoute, qu'un PPA (projet partenarial d'aménagement) a été signé avec le maire de Sète et le maire de Frontignan.

Monsieur le maire de Frontignan ajoute, qu'aujourd'hui, les risques sont présents et qu'il faut préparer la population. Il précise qu'il s'agit du deuxième PPA en France. Les études sont en cours.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite savoir si la nouvelle étude de dangers modifie le PPRT (plan de prévention des risques technologiques) et le PPI (plan particulier d'intervention).

L'inspection des installations classée certifie qu'il n'y a eu aucune modification du plan de prévention, ainsi que du plan d'urgence.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite la mise en place, au niveau des chemins de halage, de panneaux de signalisation, afin d'indiquer la nature du risque aux usagers (zone à effets létaux significatifs sur l'homme).

Monsieur le Maire de Frontignan répond que l'installation de panneaux sera réalisée.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône s'interroge sur l'absence en 2023 d'un exercice PPI.

Monsieur le directeur de la société GDH précise que l'exercice PPI est programmé pour 2024.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite connaître le volume de benzène émis dans l'atmosphère.

Monsieur le directeur de la société GDH n'est pas en mesure de fournir cette information en séance. Il précise qu'il transmettra les éléments ultérieurement.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône demande si l'entreprise GDH va adhérer à ATMO Occitanie. Elle ajoute qu'elle souhaiterait qu'une étude de la qualité de l'air, avec des capteurs installés autour du site, soit réalisée. Elle demande si la société GDH peut financer cette étude.

Monsieur le directeur de la société GDH indique que l'objectif est d'intégrer en premier lieu l'observatoire pour les odeurs olfactives.

Monsieur le maire de Frontignan ajoute que la ville et les associations avaient demandé à la société GDH d'intégrer l'observatoire. La société GDH avait répondu favorablement.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône précise qu'ATMO Occitanie a mis en place la plate-forme ODO (observatoire des odeurs), afin que les riverains puissent signaler et géo-localiser en moins d'une minute les mauvaises odeurs senties. Elle souhaite savoir si la société GDH peut financer une étude, avec le laboratoire ATMO Occitanie, sur la qualité de l'air autour du dépôt.

Monsieur le directeur de la société GDH signale que les discussions avec ATMO Occitanie concernaient, essentiellement, l'observatoire des odeurs. Sur la problématique de la qualité de l'air, GDH n'est pas convaincu de cette surveillance autour du site. ATMO Occitanie peut aider à quantifier les émissions. GDH souhaite, avant tout, intégrer l'observatoire des odeurs. Il précise, concernant l'étude de l'air, qu'une discussion sera effectuée avec ATMO Occitanie.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône signale que le site GDH n'a jamais réalisé d'étude de la qualité de l'air. L'association souhaite que cela soit réalisé au moins une fois. Elle souligne l'importance de cette réalisation.

Monsieur le maire de Frontignan souhaite que la société GDH réalise également cette étude. Frontignan est une ville multirisque. La qualité de l'air reste une priorité pour la ville.

Monsieur le directeur de la société GDH indique que cette demande est prise en compte. La société GDH en discutera avec ATMO Occitanie.

Monsieur le représentant de Sète Agglopôle méditerranée signale que les études sur le rejet direct de l'incinérateur et les environs sont caduques. Les molécules du site, de la ville Sète et de Frontignan sont différentes. Celles-ci sont liées, essentiellement, à la pollution routière.

Monsieur le sous-préfet précise qu'il faut lire les conclusions des résultats avec précaution. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite savoir si la société GDH produit des PFAS (composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés).

La responsable HSE de la société GDH souligne que les émulseurs anti-incendie contiennent effectivement trois types de PFAS. Elle ajoute qu'un inventaire des PFAS a été réalisé. Elle précise également que la société GDH est exclue de la campagne des eaux pluviales et des rejets, car la société GDH n'utilise pas d'émulseur lors des différents exercices incendie. Elle rappelle que la réglementation impose aux sociétés différentes échéances. Elle indique que la société GDH va supprimer et remplacer ses émulseurs. Une phase d'essais est en cours, afin de vérifier que les nouveaux émulseurs ont les mêmes caractéristiques d'extinction. La société est en attente de connaître les molécules qui seront agréées par le GESIP (groupe d'étude de sécurité et des industries pétrolières). Elle précise que les PFAS s'incrument dans les équipements. Un nettoyage complet de tous les équipements est à prévoir. GDH travaille sur le sujet en respectant les échéances.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite connaître l'état du sous-sol de la parcelle du dépôt longeant l'étang Sud de la Peyrade. Elle souhaite savoir si des piézomètres sont installés à la limite de propriété et connaître les résultats. Elle demande si une barrière physique existe entre le terrain de la société GDH et l'étang Sud de la Peyrade.

Le directeur de la société GDH indique que le site possède environ quarante piézomètres afin de surveiller les eaux souterraines. Il ajoute que dans la zone de l'étang Sud de la Peyrade, des piézomètres sont également installés. Il souligne que des analyses sont réalisées tous les six mois.

La responsable HSE de la société GDH signale que la société dispose de cartes indiquant les zones de pollution.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône signale que l'étang est pollué. Elle demande si les sous-sols de la société GDH possèdent des poches d'hydrocarbures.

Monsieur le directeur de la société GDH précise qu'il y a de la pollution dans le sous-sol de GDH. Cette pollution est peu mobile, avec peu de transfert vers l'extérieur.

Madame la responsable HSE de la société GDH ajoute que l'axe de la mobilité de la nappe se situe vers les canaux.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite connaître la cause de l'accident du bac 122.

Monsieur le directeur de la société GDH explique que l'accident provient de percements localisés au fond du bac suite à une corrosion bactérienne. Aucune fuite d'hydrocarbures n'a été constatée. Une résine d'époxy a été installée au fond du réservoir afin de créer une barrière isolante.

Monsieur le sous-préfet demande si certains bacs sont encore vulnérables.

Monsieur le directeur de la société GDH signale que les bacs vulnérables sont à l'arrêt.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite des renseignements sur l'accident intervenu le 10 février 2023.

Monsieur le directeur de la société GDH indique qu'un accident s'est produit sur le chantier de démantèlement de la plage. Il s'agissait d'une fuite hydraulique sur un engin de chantier travaillant sur une barge. Cette huile était biodégradable. L'accident a été déclaré au service de l'État.

L'inspection des installations classées précise que le département canalisation de la DREAL est plus particulièrement chargé du suivi des canalisations en lien avec le site GDH. Il précise que la

réglementation des installations classées est bien distincte de la réglementation en matière de sécurité des canalisations.

Monsieur le maire de Frontignan ne souhaite pas que le dôme impacte le PPRT.

Monsieur le directeur de la société GDH confirme que le dôme ne modifie pas le PPRT.

Monsieur le maire de Frontignan demande à la société GDH de préserver au maximum la réserve d'eau.

Monsieur le sous-préfet souhaite savoir si la société GDH possède un plan interne de réduction d'eau.

Monsieur le directeur de la société GDH précise que la société consomme environ 10 000 m<sup>3</sup>/an d'eau potable. La société consomme également de l'eau non potable du canal du Bas-Rhône Languedoc (BRL). Concernant l'eau potable, la société a eu de nombreuses fuites sur le réseau interne. De nombreux travaux ont été réalisés. La société reste attentive à minimiser la consommation d'eau potable.

Monsieur le maire de Frontignan souhaite que la société GDH travaille avec les syndicats de l'eau. Le maire rappelle que la consommation moyenne d'un ménage est d'environ 150 m<sup>3</sup>/an. L'eau du BRL n'est pas consommable. Il précise que de nombreux investissements ont été réalisés sur les trois villes, passant d'un taux de rendement de réseau de 60% à plus de 80%.

La cheffe de l'unité départementale de l'Hérault signale, que dans le plan sécheresse de 2023, douze sites industriels de l'Hérault ont été ciblés. Elle précise que le site GDH n'en faisait pas partie.

Monsieur le maire de Frontignan ajoute que l'objectif 2027 est d'avoir un taux de rendement de 87% sur les trois communes. Tout le monde doit y participer.

Monsieur le représentant du conseil régional d'Occitanie informe de la mise en place de mesures significatives sur la sobriété. Les usagers et les industriels doivent participer aux mesures. La région est en difficulté.

Monsieur le maire de Frontignan demande qu'un plan de gestion globale concernant l'avenue de la méditerranée soit réalisé. La mairie doit intervenir régulièrement. L'entretien de l'avenue est catastrophique. Il remercie les services du port de la région pour avoir réalisé le nettoyage de l'avenue. Il demande qu'un plan de gestion soit réalisé, afin de définir les interventions de chacun. Il souhaite qu'une réunion soit organisée.

Monsieur le directeur de la société GDH signale que l'ensemble du trafic GDH passe par cette avenue. Il est facile de réaliser des blocages. Il demande si des aménagements de voirie sont prévus.

Monsieur le représentant du Conseil Régional d'Occitanie signale que d'ici à la fin de l'année des travaux provisoires de sécurisation seront réalisés.

Monsieur le directeur de la société GDH signale que GDH avait pris à sa charge le nettoyage de l'avenue.

Monsieur le sous-préfet souhaite connaître le flux quotidien de GDH.

Monsieur le directeur de la société GDH répond qu'il y a environ un millier de mouvements par jour.

Le lieutenant des sapeurs-pompiers du SDIS ajoute que les relations avec la société GDH sont excellentes. Le SDIS vient régulièrement sur le site pour réaliser des visites ou des exercices. Sur les derniers exercices POI, il signale un travail de qualité et une bonne répartition des tâches. Il se dit rassuré sur les compétences de chacun. Le risque est présent, mais le personnel est sensibilisé.

## **6. Présentation de l'action de l'inspection des installations classées de la DREAL en 2022**

L'inspecteur de l'environnement en charge du suivi du site GDH présente les actions de l'inspection des installations classées. Il introduit ses propos en rappelant le bilan 2022 de l'inspection, à savoir, 8 visites d'inspection sur le dépôt et ses connexités, 2 incidents, et 4 actes administratifs proposés à monsieur le préfet de l'Hérault.

L'inspecteur expose succinctement les visites d'inspection.

- Une visite d'inspection en date du 27 janvier 2022 qui visait à suivre le plan d'actions mis en place par l'exploitant suite aux pertes d'intégrité de certains de ces bacs (119, 120 et 124). Visite qui visait également à faire un point d'avancement sur la recherche des causes sur la perte d'intégrité

du bac 122, ainsi qu'un contrôle sur l'état des matières stockées. Visite pour laquelle aucune suite administrative n'a été sollicitée.

- Une visite d'inspection en date du 28 juin 2022 pour la remise en service du bac 120. Lors de cette visite, l'inspection n'a émis aucune réserve pour la remise en service de ce bac. L'inspection a proposé à monsieur le préfet de l'Hérault un arrêté préfectoral visant à autoriser l'exploitant à procéder à la remise en service de son bac.
- Une visite réactive d'inspection en date du 7 octobre 2022 suite à un incident de pollution sur le poste de déchargement d'hydrocarbures. L'inspection visait à vérifier la mise en place par l'exploitant de ses mesures correctives. Cette inspection a fait l'objet d'une lettre de suite préfectorale pour acter les engagements de l'exploitant dont certaines mesures correctives annoncées dans son rapport d'incident étaient toujours en cours de traitement.
- Une visite d'inspection en date du 9 novembre 2022 sur le suivi des eaux souterraines. Visite pour laquelle aucune suite administrative n'a été sollicitée.
- Une visite d'inspection en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, sur la gestion des entreprises extérieures intervenant sur le dépôt. Visite pour laquelle aucune suite administrative n'a été sollicitée. A date, l'exploitant a parfaitement intégré le personnel sous-traitant dans son système de management de la sécurité.
- Une visite d'inspection en date du 7 décembre 2022 pour la remise en service du bac 122. Cette remise en service était préalablement conditionnée à la transmission d'un rapport d'incident dûment complété et détaillé, ainsi que d'une notice de ré-examen de son étude de dangers. Visite pour laquelle l'inspection n'a émis aucune remarque et aucune réserve à la remise en service de ce bac.

L'inspecteur précise que le département « canalisation » de la DREAL a également réalisé deux autres visites d'inspection.

- Une visite d'inspection en date du 6 juillet 2022 sur le suivi en service de la nouvelle canalisation portuaire 24". Visite pour laquelle aucune suite administrative n'a été sollicitée.
- Une visite d'inspection en date du 12 décembre 2022 sur le suivi des travaux de démantèlement des anciens sea-lines 12" et 28". Visite pour laquelle aucune suite administrative n'a été sollicitée.

L'inspecteur développe à présent les incidents survenus au sein du dépôt pétrolier et de ses connexités.

- Un incident d'intrusion en date du 4 juillet 2022. Lors de cet incident, un personnel sans domicile fixe a été découvert endormi sous le porche d'accès du bâtiment PC Crise. L'individu avait escaladé la clôture du site. L'astreinte cadre a été alertée, ainsi que la police nationale qui a reconduit le sans domicile fixe. Aucun dégât, dommage ou vol n'a été constaté. Aucun autre signe d'intrusion. Suite à cet incident, il a été décidé de renforcer la clôture à l'endroit de l'intrusion (remise en tension des barbelés existants et pose de nouveaux fils barbelés), ainsi que de réaliser une maintenance réactive du système de détection anti-intrusion périmétrique.
- Un incident au poste de déchargement d'hydrocarbures, en date du 12 septembre 2022, qui a conduit à une légère pollution de la darse du port de Sete – Frontignan. Lors de cet incident, il a été constaté une fine couche de gazole en surface de la fosse de récupération des effluents liquides, ainsi que dans certains compartiments du séparateur/décanteur. L'ensemble du système a été vidangé, nettoyé et inspecté. Deux soupapes d'expansion thermique fuyardes ont été incriminées. Ces soupapes ont été démontées, nettoyées et re-testées. Puis, après vérification de leur étanchéité à la pression de tarage (20 bar), elles ont été ré-installées sur les tuyauteries. Lors de l'incident, la sonde de mesure de niveau avait bien quantifié la présence d'une couche d'hydrocarbures. Malheureusement, la quantité d'hydrocarbures était inférieure au seuil d'alarme, ce qui n'a pas permis le déclenchement du dispositif mécanique d'obturation automatique. Suite à cet incident, il a été décidé de modifier le seuil de déclenchement de la sonde de mesure, d'analyser le fonctionnement du dispositif mécanique d'obturation automatique, et d'augmenter

la fréquence d'inspection et de contrôle des soupapes pour lesquelles ont est passé d'une fréquence triennale à une fréquence annuelle.

L'inspecteur poursuit son exposé en citant les différents actes administratifs proposés à monsieur le préfet de l'Hérault.

L'inspecteur conclut son intervention en rappelant que les rapports d'inspection sont accessibles sur le site internet [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) et que les actes administratifs son consultables sur le site de la préfecture [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr).

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite en savoir plus sur la perte d'intégrité des bacs 119, 120 et 121.

L'inspecteur de l'environnement précise qu'il s'agit de pertes d'intégrité liées à des corrosions bactériennes.

Monsieur le directeur de la société GDH précise que les bacs sont vidés, nettoyés, inspectés et réparés. Des revêtements sont installés à l'intérieur des réservoirs, afin de lutter contre le phénomène de corrosion. La gestion de l'eau au fond du réservoir a été nettement améliorée. Lors des essais, le volume d'eau est limité. GDH s'assure d'évacuer l'eau au fond du réservoir. L'eau est traitée par des produits chimiques afin de tuer les micro-organismes et les bactéries.

Madame la représentante de l'association des riverains du quartier près de Saint-Martin et du Canal du Rhône souhaite connaître la qualité de l'eau passant dans le canal.

L'inspecteur de l'environnement rappelle qu'une convention a été signée entre les sociétés GDH, ESSO et Séché Eco-Services. Il précise que l'eau pompée par la société ESSO est traitée avant rejet par une unité de traitement des eaux. Il ajoute que cette unité de traitement des eaux utilise une succession de techniques de réhabilitation des eaux issues des meilleures techniques disponibles. Il souligne qu'à date les paramètres surveillés sont conformes aux prescriptions imposées.

Monsieur le sous-préfet souhaite connaître le nombre d'inspections réalisées en 2023.

L'inspecteur indique que l'inspection des installations classées a réalisé 4 visites d'inspection sur le dépôt pétrolier.

Monsieur le sous-préfet demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée.

## **7. Questions diverses**

Monsieur le sous-préfet souhaite connaître la date du dernier audit de sûreté.

Monsieur le directeur de la société GDH précise que le site possède un service interne dédié à la sûreté. Le jour de Noël 2019, le site a constaté une intrusion sur site. À la suite de cela, un bilan complet de sûreté a été réalisé en 2020. Un audit sûreté a été réalisé en 2022, afin de vérifier la mise en place des infrastructures demandées en 2020. La clôture est en très bon état sur l'ensemble du site.

Monsieur le sous-préfet souhaite savoir si la société GDH possède un plan anti-drone.

Monsieur le directeur de la société GDH signale que cela fait partie des risques identifiés en matière de sûreté et cela est intégré dans les plans de réponse. Le site ne possède pas de moyens spécifiques.

L'inspecteur de l'environnement précise qu'il pourrait y avoir en 2024 une action « sûreté » portée par le ministère

Monsieur le maire de Frontignan souligne l'importance de la sûreté. Il se demande quels sont les moyens mis en place par l'État pour protéger les usines. Il ne souhaite pas laisser l'industriel seul à assurer la question de sécurité. Il salue la relation de transparence avec la société GDH.

L'inspecteur de l'environnement rappelle que les premières visites d'inspection « sûreté » menées en 2015 étaient réalisées conjointement avec la gendarmerie nationale.

Monsieur le directeur de la société GDH ajoute avoir une excellente relation avec le service de renseignement territorial, et signale avoir du soutien par les services de l'État.

Monsieur le maire de Frontignan informe avoir reçu une aide de la société GDH concernant le soutien de la précarité énergétique.

Aucun autre point ne suscitant d'autre discussion, **M. Guillaume RAYMOND** remercie l'ensemble des participants pour les échanges.

*La séance est levée à 12h23.*

Le président de séance

Secrétaire général adjoint

~~Pour le préfet et par délégation,~~

Le secrétaire général adjoint  
Guillaume RAYMOND

**Guillaume RAYMOND**